

## CONCOURS D'INGENIEUR TERRITORIAL

### SESSION 2019

#### I – LE CONCOURS D INGENIEUR

##### A) Les missions des ingénieurs

Selon les articles 2 et 3 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux stipulent que les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines relatifs :

- A l'ingénierie,
- A la gestion technique et à l'architecture,
- Aux infrastructures et aux réseaux,
- A la prévention, et à la gestion des risques,
- A l'urbanisme, à l'aménagement et aux paysages,
- A l'informatique et aux systèmes d'information.

Ils assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets.

Ils sont chargés, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques.

Les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur peuvent exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes, les offices publics de l'habitat, les laboratoires d'analyses et tout autre établissement public relevant de ces collectivités.

Ils peuvent également occuper les emplois de directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.

En outre, ils peuvent occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés en application des dispositions du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987.

## B) Les conditions d'accès au concours

Pour concourir **en externe**, les candidats devaient être titulaires :

- d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation
- ou d'un diplôme d'architecte
- ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités et reconnu comme équivalent par la commission d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT.

Doctorants :

Il existe une particularité pour les candidats externes titulaires d'un doctorat. Ces candidats peuvent, conformément à l'[article L. 412-1 du code de la recherche](#), **présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.**

La fiche individuelle de renseignement mentionnée pour les candidats au concours externe comprend une rubrique spécifique aux doctorants. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.

En pratique, la grille d'entretien doit être identique pour l'ensemble des candidats au concours externe, compris les doctorants. En revanche, le jury détermine à quel moment il conviendra d'aborder la question des apports du doctorat dans le projet professionnel du candidat.

**En interne**, les candidats devaient remplir les conditions suivantes :

Etre fonctionnaires ou agents publics, et justifier au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ils devaient justifier être en activité à la date de clôture des inscriptions.

## C) Le calendrier

Périodes d'inscription	Du 15 janvier au 20 février 2019
Date limite de retour des dossiers	28 février 2019
Epreuves écrites d'admissibilité	12 et 13 Juin 2019
Jury d'admissibilité	27 septembre 2019
Epreuves orales d'admission	Du 14 au 17 octobre 2019
Jury d'admission	13 décembre 2019

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord organise ce concours pour l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme.

Le nombre de postes ouverts est de :

	Interne	Externe	TOTAL
Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture	10	33	43
Spécialité infrastructures et réseaux	8	25	33
Spécialité prévention et gestion des risques	7	24	31
Spécialité urbanisme, aménagement et paysages	6	20	26
Spécialité informatique et systèmes d'information	7	23	30
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>125</b>	<b>163</b>

## D) Inscriptions

699 candidats se sont inscrits au concours. 11 candidats n'ont pas été admis à concourir au motif qu'ils ne justifiaient du diplôme requis). Au final 688 candidats ont été déclarés admis à concourir.

	Interne	Externe	TOTAL
Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture	39	116	155
Spécialité infrastructures et réseaux	25	78	103
Spécialité prévention et gestion des risques	44	155	199
Spécialité urbanisme, aménagement et paysages	22	95	117
Spécialité informatique et systèmes d'information	39	75	114
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>519</b>	<b>688</b>

## **II – CANDIDATS**

### **A) REPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'AGES**

Les candidats admis à concourir sont au nombre de 688. La grande majorité sont des hommes (429 hommes/688 admis soit 62.35 %). Les 30 à 39 ans sont les plus nombreux : 42.73

REPARTITION HOMMES/ FEMMES DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR SPECIALITE											
SPECIALITES	Total	INTERNES				Total	EXTERNES				TOTAL
		Homme	%	Femme	%		Homme	%	Femme	%	
Ingénierie, gestion technique et architecture	39	35	89,74	4	10,26	116	73	62,93	43	37,07	155
Infrastructures et réseaux	25	23	92,00	2	8,00	78	59	75,64	19	24,36	103
Prévention et gestion des risques	44	23	52,27	21	47,73	155	74	47,74	81	52,26	199
Urbanisme, aménagement et paysages	22	11	50,00	11	50,00	95	41	43,16	54	56,84	117
Informatique et systèmes d'information	39	32	82,05	7	17,95	75	58	77,33	17	22,67	114
TOTAL	169	124	73,37	45	26,63	519	305	58,77	214	41,23	688

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D AGE						
TRANCHES D AGE	INTERNES	%	EXTERNES	%	TOTAL	%
20 à 29 ans	9	5,33	141	27,17	150	21,80
30 à 39 ans	79	46,75	215	41,43	294	42,73
40 à 49 ans	61	36,09	127	24,47	188	27,33
50 ans et plus	20	11,83	36	6,94	56	8,14
TOTAL	169	100,00	519	100,00	688	100,00

### **B) ORIGINE GEOGRAPHIQUE**

Les candidats sont majoritairement domiciliés dans la région des Hauts-de-France : 70.20 % et 39.97 % des candidats habitent dans le Nord, proportion conforme à la logique d'une organisation interrégionale. Cependant il est à noter que des candidats issus de 44 autres départements s'inscrivent aux concours ce qui traduit une certaine attractivité.

DEPARTEMENT D'ORIGINE	%	REMARQUES
AISNE	2.76	
NORD	39.97	
OISE	5.67	
PAS DE CALAIS	14.97	
SOMME	6.83	
AUTRES DEPARTEMENTS	29.80	70.20 % des candidats inscrits sont originaires de la région. 44 départements représentés

## C) NIVEAU DE DIPLOMES ET PREPARATION

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR NIVEAU DE DIPLOMES						
Niveau de diplôme	Internes	%	Externes	%	TOTAL	%
Diplôme homologué	0	0,00	48	9,25	48	6,98
Niveau 1 (doctorat...)	32	18,93	338	65,13	370	53,78
Niveau 2 (Licence)	53	31,36	36	6,94	89	12,94
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	59	34,91	37	7,13	96	13,95
Niveau 4 (BAC)	18	10,65	8	1,54	26	3,78
Niveau 5 (BEP,CAP,Brevet)	5	2,96	1	0,19	6	0,87
Père et mère de trois enfants	2	1,18	51	9,83	53	7,70
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>100,00</b>	<b>519</b>	<b>100,00</b>	<b>688</b>	<b>100,00</b>

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR QUI ONT SUIVI UNE PREPARATION						
(réponses partielles)						
PREPARATION	Internes	%	Externes	%	TOTAL	%
CNFPT	49	31,61	132	28,95	181	29,62
Préparation personnelle	104	67,10	300	65,79	404	66,12
Autres	2	1,29	24	5,26	26	4,26
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>100,00</b>	<b>456</b>	<b>100,00</b>	<b>611</b>	<b>100,00</b>

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR SELON LA SOURCE D'INFORMATION SUR LE CONCOURS						
SOURCE	Internes	%	Externes	%	TOTAL	%
Bouche à oreille	14	8,28	76	14,64	90	13,08
Calendrier CDG	101	59,76	256	49,33	357	51,89
ANPE	0	0,00	1	0,19	1	0,15
Journal Officiel	1	0,59	2	0,39	3	0,44
Internet	21	12,43	58	11,18	79	11,48
Autres	17	10,06	71	13,68	88	12,79
Sans réponse	15	8,88	55	10,60	70	10,17
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>100,00</b>	<b>519</b>	<b>100,00</b>	<b>688</b>	<b>100,00</b>

## **III – EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE**

### **A) DEROULEMENT**

Les candidats admis à concourir ont subi les épreuves suivantes :

#### **En externe :**

Une épreuve d'admissibilité qui a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale.

Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités prévues à l'article 2, choisie par le candidat au moment de son inscription (durée : cinq heures ; **coefficent 5**).

#### **En interne :**

Les épreuves du concours interne de recrutement des ingénieurs territoriaux comprennent les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission suivantes :

1° Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée (durée : quatre heures ; **coefficent 3**) ;

2° La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription, parmi l'une de celles figurant à l'article 2 (durée : quatre heures ; **coefficent 3**) ;

3° L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt (durée : huit heures ; **coefficent 7**).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

**Ces épreuves se sont déroulées les 12 et 13 juin 2019 au Centre des concours et des examens Pierre Mauroy à Lezennes (59). Des centres d'écrits déconcentrés ont été prévus à Bruay la Bussière (62) et un à Amiens (80).**

**Se sont présentés :**

Spécialités	Concours externe		Concours interne	
	Candidats convoqués	Candidats présents	Candidats convoqués	Candidats présents
<b>INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE</b>	116	77 (66.34 %)	39	17 (43.59%)
- Construction et bâtiment	80	56	26	13
- Centres techniques	10	8	5	1
- Logistique et maintenance	26	13	8	3
<b>INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	78	46 (58.97 %)	25	18 (72.00%)
- Voirie et réseaux divers (VRD)	66	40	25	18
- Déplacements et transports	12	6	00	00
<b>PREVENTION ET GESTION DES RISQUES</b>	155	78 (50.32%)	44	19 (43.18%)
- Sécurité et prévention des risques	34	13	10	6
- Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	18	10	5	2
- Déchets, assainissement	72	41	15	6
- Sécurité du travail	31	14	14	5
<b>URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES</b>	95	40 (42.10 %)	22	6 (27.27%)
- Urbanisme	34	11	9	3
- Paysages, espaces verts	61	29	13	3
<b>INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION</b>	75	43 (57.33 %)	39	17 (43.59%)
- Systèmes d'information et de communication	55	32	25	12
- Réseaux et télécommunications	14	8	10	4
- Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	6	3	4	1
<b>TOTAL</b>	519	284 (54.72%)	169	77 (45.56%)

Il est à noter que le taux d'absentéisme sur les deux voies, externe et interne, est particulièrement important et notamment sur le concours interne où ce taux atteint 55 %.

La direction des concours du CdG59 a donc, au vu de ces chiffres, sondé des candidats absents aux épreuves pour connaître le motif de leur absence. Sur les 22 candidats qui ont répondu, voici les résultats :

Passage dans un autre CDG ou CIG	3	14%
Imprévu de dernière minute	3	14%
Manque de préparation ou pas de préparation	8	36%
Changement de position / inscription très en amont	0	0%
Pas de possibilité de nomination	1	5%
Raisons personnelles	2	9%
Autre	5	23%
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>

Il ressort des rapports de correction que les sujets des concours interne et externe, qui ont été élaborés par la Cellule Pédagogique Nationale, étaient en parfaite adéquation avec la nature et la durée des épreuves.

De plus, les sujets étaient conformes aux notes de cadrage et complètement adaptés en ce qui concerne l'intérêt des thèmes abordés et le niveau de difficulté même si sur certaines spécialités les dossiers fournis étaient parfois volumineux en nombre de pages.

Les correcteurs ont relevé certaines faiblesses dans les copies et notamment celles-ci :

- Un manque de vision stratégique et d'approche globale,
- Des lacunes dans les connaissances du secteur public et notamment dans les marchés publics,
- Un niveau d'expression très faible et un niveau d'orthographe très faible.

Les correcteurs ont formulé les observations suivantes :

- Les candidats doivent se préparer aux épreuves écrites et travailler en amont la synthèse et l'analyse des documents,
- Prendre de la hauteur et suivre l'actualité,
- Exploiter davantage les documents fournis

En ce qui concerne l'épreuve de mathématiques et physique appliquée, les correcteurs ont précisé que celle-ci semble souvent négligée par les candidats ce qui se traduit par des résultats catastrophiques et souvent éliminatoires.

Il est indispensable pour les candidats de mieux s'y préparer, le programme abordé est connu et doit donner lieu à un réel travail en amont de la part des candidats.

Les moyennes générales par voie de concours sont les suivantes :

Concours externe (1 épreuve) : 9.44 /20

Concours interne (3 épreuves) : 6.62 /20

Epreuve de mathématiques : 2.61/20

## B) RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Les résultats par voie de concours sont les suivants :

Concours externe :

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10
17.50	0	26	149

Concours interne :

- Epreuve de rapport

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10
16.00	0.00	12	56

- Epreuve de projet

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10
14.50	0.00	16	57

- Epreuve de mathématiques/physique

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10
13.50	0.00	52	71

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants pour le concours externe :

Spécialités	Poste s	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
<b>INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE</b>	<b>33</b>	<b>116</b>	<b>77</b>	<b>10</b>	<b>38</b>
<b>INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	<b>25</b>	<b>78</b>	<b>46</b>	<b>10</b>	<b>27</b>
<b>PREVENTION ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>24</b>	<b>155</b>	<b>78</b>	<b>10</b>	<b>32</b>
<b>URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES</b>	<b>20</b>	<b>95</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>20</b>
<b>INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION</b>	<b>23</b>	<b>75</b>	<b>43</b>	<b>10</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>519</b>	<b>284</b>		<b>134</b>

*Le jury a procédé à l'élimination d'un candidat car il a considéré qu'une copie était considérée comme identifiée.*

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants pour le concours interne :

Spécialités	Poste s	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles
<b>INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE</b>	<b>10</b>	<b>39</b>	<b>17</b>	<b>11.35</b>	<b>2</b>
<b>INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10.54</b>	<b>6</b>
<b>PREVENTION ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>19</b>	<b>10.08</b>	<b>2</b>
<b>URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>/</b>	<b>0</b>
<b>INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION</b>	<b>7</b>	<b>39</b>	<b>17</b>	<b>/</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>169</b>	<b>77</b>		<b>10</b>

*Le jury a procédé à l'élimination de 3 candidats car il a considéré que les copies étaient considérées comme identifiées.*

## **IV – EPREUVES ORALES D'ADMISSION**

### **A) DÉROULEMENT**

Pour chacun des concours (externe et interne), le jury a arrêté la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission, d'après le total des points qu'ils ont obtenus à l'ensemble des épreuves d'admissibilité, lors du jury d'admissibilité qui a eu lieu le 27 septembre dernier.

Pour rappel des chiffres : cf. tableau ci-dessous

#### Les épreuves orales d'admission :

*Les épreuves orales d'admission sont identiques pour le concours externe et interne :*

**1° Un entretien permettant d'apprecier les connaissances et les aptitudes du candidat.** Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5).

Pour les externes uniquement, en vue de cet entretien, le candidat a constitué et transmis, lors de son inscription, une **fiche individuelle de renseignement**. Cette fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. En pratique, cela signifie que le jury devra en prendre connaissance avant l'entrée du candidat dans la salle d'examen.

**2° Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère** consistant en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (préparation : trente minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 1). Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

#### Doctorants :

Il existe une particularité pour les candidats externes titulaires d'un doctorat.

Ces candidats peuvent, conformément à l'[article L. 412-1 du code de la recherche](#), présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

La fiche individuelle de renseignement mentionnée pour les candidats au concours externe comprend une rubrique spécifique aux doctorants. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.

#### Dates des épreuves orales d'admission et épreuves facultatives de langues étrangères:

Celles-ci se sont déroulées les 4, 5, 6 et 8 novembre 2019.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

143 candidats sur les 144 se sont présentés soit un taux d'absentéisme de 6.7 %.

Les candidats ont été interrogés par 6 groupes de 3 examinateurs qui ont été mobilisés sur les 4 jours en ce qui concerne le concours externe et un groupe de 7 personnes pour les candidats du concours interne.

Avant le déroulement de la première journée d'épreuve, la grille a fait l'objet d'une remise à plat afin de déterminer des critères communs de notation des candidats.

L'objectif était de rendre cette épreuve unique d'admission équitable, utile et sélective, c'est-à-dire permettant de départager les candidats apparemment de même niveau (notamment pour le concours externe).

La grille d'évaluation a été élaborée à partir de la note de cadrage nationale :

#### I / QUESTIONS SUR L'OPTION

*Les questions doivent être pointues et permettre de distinguer le candidat qui dispose de connaissances générales mais pas assez précises pour occuper un poste d'ingénieur. Connaissances :*

- techniques (questions liées à l'option du candidat)
- réglementaires (questions liées à l'option du candidat)

## **II/ QUESTIONS PERMETTANT D'EVALUER LES APTITUDES PROFESSIONNELLES DU CANDIDAT**

*Les questions doivent dans cette partie permettre de balayer non seulement les connaissances techniques du candidat mais ses capacités à gérer une situation liée au management d'une équipe, la capacité de gérer une situation complexe et nécessitant un ensemble de décisions rapides et efficaces dans un délai court tout en ayant toujours à l'esprit les règles d'hygiène et de sécurité entre autres....*

*Enfin, il est indispensable de vérifier que le candidat a des connaissances sérieuses notamment dans le domaine budgétaire et des marchés publics ainsi que de la situation des collectivités....*

- Motivation
- Capacités à résoudre des problèmes d'encadrement et des problèmes techniques
- Hygiène, santé, sécurité au travail
- Connaissances de l'environnement professionnel

### ***Remarques quant au déroulement des épreuves orales***

Les membres du jury constatent que les candidats semblent moyennement préparés aux épreuves orales car ils restent centrés sur leur poste et sur leur domaine d'intervention.

Les bons candidats se dégagent des autres par leurs capacités à se projeter dans des discussions stratégiques et managériales.

Ils encouragent vivement les candidats à s'investir dans la préparation de ce concours et à approfondir leurs connaissances de base quant à l'environnement territorial dans lequel ils sont ou seront amenés à travailler. La plupart des candidats sont déjà en activité mais laissent percevoir des lacunes sur la gouvernance territoriale mais aussi sur un manque de maîtrise des fonctions supports des services techniques.

Les épreuves orales laissent percevoir un manque de prise de hauteur et une faiblesse sur le volet management.

### **Remarques quant au déroulement des épreuves facultatives des langues étrangères**

59 candidats toutes voies confondues ont subi une épreuve facultative de langue étrangère dont 57 (96.61 %) en externe et 2 (3.39 %) en interne.

Langues	Nombre de candidats
Anglais	50
Espagnol	5
Portugais	3
Arabe modern	1
TOTAL	59

9 candidats (15.25 %) n'ont pas obtenu la moyenne à cette épreuve et donc pas de points supplémentaires pour leur admission. Ce qui démontre toute l'importance que peut avoir cette épreuve pour les candidats qui peuvent récupérer jusque 10 points.

## **B) RESULTATS D'ADMISSION**

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils suivants pour le concours externe :

Spécialités	Postes	Candidats admissibles	Candidats présents	Seuil d'admission	Candidats admis
<b>INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE</b>	<b>33</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>12.60</b>	<b>17</b>
<b>INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>11.50</b>	<b>11</b>
<b>PREVENTION ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>12.00</b>	<b>14</b>
<b>URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>11.00</b>	<b>15</b>
<b>INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>12.00</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>134</b>	<b>133</b>		<b>66</b>

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils suivants pour le concours interne :

Spécialités	Postes	Candidats admissibles	Candidats présents	Seuil d'admission	Candidats admis
<b>INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12.08</b>	<b>2</b>
<b>INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>12.21</b>	<b>4</b>
<b>PREVENTION ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>13.94</b>	<b>1</b>
<b>URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>/</b>	<b>0</b>
<b>INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>/</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>10</b>	<b>10</b>		<b>7</b>

Le jury a été très attentif à la fois à la moyenne obtenue par les candidats mais également aux notes obtenues à l'épreuve orale. Ainsi l'obtention de la moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites et orales du concours ne suffisait pas à être déclaré admis si la prestation à l'épreuve orale d'admission n'avait pas été concluante.

**Tableau de notes**

	Concours externe		Concours interne	
Spécialités	Note la plus basse	Note la plus haute	Note la plus basse	Note la plus haute
<b>INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE</b>				
- Construction et bâtiment	4	19	14	15
- Centres techniques	6	18		
- Logistique et maintenance	6.5	18		
<b>INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>				
- Voirie et réseaux divers (VRD)	5	18	6	16
- Déplacements et transports	5	14		
<b>PREVENTION ET GESTION DES RISQUES</b>				
- Sécurité et prévention des risques	5.75	13.5		
- Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	7	10.5		
- Déchets, assainissement	6	15	8	18
- Sécurité du travail	4	16		
<b>URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES</b>				
- Urbanisme	6	15.5		
- Paysages, espaces verts	6	16.5		
<b>INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION</b>				
- Systèmes d'information et de communication	1	18		
- Réseaux et télécommunications	8.5	16.5		
- Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	10.5	10.5		

Le taux de réussite à l'épreuve d'admission (nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents) pour le concours externe est de 42,86% et de 70 % pour le concours interne.

## C) PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

### o REPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'AGE

Parmi les 73 lauréats :

- 45 sont des hommes, ce qui représente 35.62 %
- 28 sont des femmes, ce qui représente 64.38 %

Les candidats de la tranche de 30 à 39 ans sont les plus nombreux à avoir été admis.

TRANCHES D'AGE	NOMBRE	%
Tranche – 20 ans	0	0
Tranche de 20 à 29 ans	20	17.80 %
Tranche de 30 à 39 ans	34	49.32 %
Tranche de 40 à 49 ans	18	31.50 %
Tranche de plus de 50 ans	1	1.37%

### o ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE	%	REMARQUES
AISNE	2.74	
NORD	54.80	
OISE	4.11	
PAS DE CALAIS	17.81	
SOMME	12.32	
AUTRES DEPARTEMENTS	8.22	91.78 % des candidats admis sont originaires de la région. 5 départements représentés

- **FORMATION DES CANDIDATS ADMIS**

FORMATION			
CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE	AUTRES	AUCUNE FORMATION
31 42.47 %	29 39.73 %	2 2.74 %	11 15.06 %

Pour conclure, les membres du jury soulignent que la préparation aux différentes épreuves des concours interne et externe est indispensable. Les chiffres ci-dessus en témoignent.

Il est donc indispensable pour les candidats de se « démarquer » les uns des autres par une mise en valeur, un positionnement, une préparation adaptée.

Fait à Lezennes,  
Le 13 décembre 2019,

La Présidente du jury,  
Isabelle MARIEN